

## Rédaction juridique de 3<sup>ème</sup> année de Bachelor

### Organisation du travail de rédaction

**Enseignement : Droit bancaire et financier**

**Professeur : Fabien Liégeois**

- La rédaction juridique dans cet enseignement exige-t-elle des prérequis ? Oui
  - Si oui, lesquels ? Suivre l'enseignement de droit bancaire et financier (ou l'avoir déjà suivi)
- Les étudiants sont-ils convoqués au début du semestre ? Oui
  - Si oui, selon quelles modalités (moodle, mail, annonce, etc) et quand ?

Par **e-mail**, dans les 10 jours suivant la connaissance de la liste des étudiants présentant un travail de rédaction dans cette matière. Tous les étudiants sont convoqués à la même séance, qui est unique.
- Existe-t-il une liste de sujets ? Non

**L'exercice peut consister soit :**

- à rédiger en français un résumé et une analyse critique d'un arrêt fédéral ou cantonal rédigé en allemand ou en italien et non traduit en français. L'étudiant propose à l'enseignant un choix de trois arrêts dans l'ordre de ses préférences. L'enseignant communiquera l'arrêt retenu. Le travail rédigé comprendra, en parts égales, une présentation succincte de l'arrêt (faits, principales questions de droit) et une analyse critique (en se fondant notamment sur la doctrine).
- à rédiger un petit avis de droit sur un sujet défini d'entente avec le professeur responsable.

- Quelles sont les étapes et délais de reddition ?

Etapes	Délais de reddition
1. Séance unique de démarrage	Début du semestre de printemps (convocation personnelle par e-mail)
2. Propositions et choix d'un arrêt/sujet	Dans les 10 jours suivant la séance
6. Reddition finale	Au plus tard une semaine avant la fin des cours du semestre de printemps.

- Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version avec commentaires ? Non
- Les sources sont-elles aussi dans une autre langue que le français ? : Oui  
➤ Si oui, laquelle ? Allemand et italien.

Modalités d'évaluation : l'évaluation s'effectue selon deux axes : **(1) forme**, notamment respect du petit guide de rédaction juridique, mise en page, notes de bas de page, bibliographie, orthographe, grammaire, conjugaison, abréviations, etc. et **(2) fond**, notamment qualité de la présentation de l'arrêt/sujet choisi et de son analyse critique, traitement du sujet, cohérence du plan, pertinence du raisonnement, compréhension des notions principales, de la doctrine et de la jurisprudence.